

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Nombre de membres du Comité syndical : 53
Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présidente de séance : Johanna ROLLAND
Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (27) : Bassem ASSEH, Marie-Annick BENATRE, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Philippe EUZENAT, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Rémy NICOLEAU, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, André SALAUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Bruno VEYRAND, Francky TRICHET.

Absents et représentés (11) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Christophe COTTA donne pouvoir à Eric PROVOST, Anthony DESCLOZIERS donne pouvoir à Johanna ROLLAND, Hervé FOURNIER donne pouvoir à Thibaut GUINE, Céline GIRARD-RAFFIN donne pouvoir à Mathieu COENT, Jean-Sébastien GUITTON donne pouvoir à Jacques GARREAU, Michel MEZARD, donne pouvoir à Remy NICOLEAU, Céline PAILLARD donne pouvoir à Anthony BERTHELOT, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, David SAMZUN donne pouvoir à Jean-Michel CRAND, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Rita SCHLADT,

Absents et excusés (16) : Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Laure BESLIER, Delphine BONAMY, François CHENEAU, Laurence GARNIER, Stéphanie GUILLON, Franck HERVY, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Valérie OPPELT, François OUVRARD, Tristan RIOM, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

La séance est ouverte à 10h30.

Johanna ROLLAND

Chers collègues, bienvenue, je vous propose de démarrer. Je suis ravie de vous retrouver et de rappeler nos derniers échanges du 8 novembre qui ont montré l'importance et la nécessité de ces temps de réflexion sur fond de partage et de respiration. Nous en parlions avec Yvon à l'instant.

Dans des moments où la situation parfois se complexifie, prendre le temps de la réflexion sur les contenus est plus que jamais indispensable. Il y a eu quelques moments assez forts dans cette journée Trajectoire 2050 que nous avons ouverte avec la vidéo d'Olivier GUICHARD. Je crois que c'est toujours bon, et sur de multiples sujets, d'écouter cette sagesse et les propos qui éclairent y compris les actualités au pluriel d'aujourd'hui puis ce regard utile de Magali TALANDIER. J'y reviens, parce que, pour ma part, j'ai été quand même très intéressée par tout ce qu'elle a développé autour de l'économie métropolitaine ordinaire et cette évaluation précise sur notre territoire et ces 44% d'emplois trop souvent invisibilisés. On voit là que nous allons avoir encore pour aujourd'hui et pour demain matière à travailler sur ces sujets pour voir comment conjuguer la prospérité de nos territoires et leur robustesse dans un contexte d'urgence climatique que je ne redéveloppe pas ici, mais qui nous oblige collectivement les uns et les autres. Il suffit de regarder ce qui s'est passé à Valence pour se dire que oui, plus que jamais, notre responsabilité d'élus est de se préparer à ces situations.

Nous avons eu une année 2024 plutôt très dense -nous sommes encore sur la finalisation du SCoT- mais 2025 ne sera pas moins intéressante. Pour que tout le monde ait bien en tête les étapes qui sont devant nous : Nous aurons le 27 février l'arrêt du SCoT en Conseil syndical ; Ensuite, nous passerons à l'étape du lancement de l'enquête publique avec un objectif d'approbation en décembre. C'est l'occasion de vous remercier les uns et les autres de votre mobilisation et de remercier tout particulièrement l'équipe du Pôle pour le travail très dense et très intense qui est fourni. Je vous propose de rentrer dans le vif du sujet.

Le temps des délibérations

Désignation du secrétaire de séance

Johanna ROLLAND

Nous avons d'abord à désigner un ou une secrétaire de séance. Je propose Aziliz GOUEZ. Merci. Madame GOUEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Approbation du dernier compte-rendu

Johanna ROLLAND

Nous avons à approuver le compte-rendu du Comité syndical du 8 novembre. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce compte-rendu ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

Information sur les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

Johanna ROLLAND

Nous avons ensuite les informations sur les décisions prises. S'il n'y a pas de remarque particulière, ce point ne fait pas l'objet d'un vote. Nous allons donc pouvoir passer à la première délibération.

Délibération 2024-14 : budget 2024 – décision budgétaire modificative

Johanna ROLLAND

Je laisse la parole à Frédéric VASSE et l'équipe du Pôle.

Lise-Armelle BERGONZI

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'une décision budgétaire modificative de fin d'année pour pouvoir faire les derniers ajustements budgétaires par chapitre. Il s'agit de transférer du chapitre Charges à caractère général au chapitre Charges de personnel la somme de 5 000€.

Johanna ROLLAND

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée.

Délibération 2024-15 : budget 2024 – Transfert de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 100 000€

Johanna ROLLAND

Ensuite, toujours Lise-Armelle BERGONZI.

Lise-Armelle BERGONZI

Il s'agit de transférer une partie de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 100 000€. C'est une possibilité ouverte par le Code général des collectivités

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

territoriales, notamment en ponctionnant sur les dotations complémentaires mises en réserve sur les années précédentes. Cela permet de pouvoir faire ce transfert qui est habituellement impossible, mais nous en avons besoin parce que le budget du Pôle métropolitain est ainsi constitué que les dépenses d'investissement sont, chaque année, composées à la fois d'une partie des contributions d'agences qui sont liées à l'élaboration du SCoT proprement dit, mais aussi à des travaux, notamment les dernières années où il y a eu les travaux des sémaphores. Tous ces travaux et études engendrent des amortissements qui sont à la fois une recette d'investissement pour le futur, mais qui pèsent sur la section de fonctionnement chaque année en dotations. Le budget du Pôle génère assez peu d'excédent en section de fonctionnement mais grâce à ces amortissements, il génère beaucoup d'excédent en investissement. Nous nous retrouvons donc avec une section de fonctionnement qui est déséquilibrée par rapport à la section d'investissement. Comme nous avons besoin d'un peu plus de recettes en section de fonctionnement sans avoir à demander de contributions aux EPCI qui sont quasiment les seuls financeurs de notre Pôle et de notre section de fonctionnement, nous vous proposons de faire ce virement de 100 000€ des excédents d'investissement vers les excédents de fonctionnement et ce, dès cette année. Ainsi, nous les retrouverons en section de fonctionnement l'année prochaine dans les résultats d'excédents de fonctionnement 2024 qui seront repris au budget 2025.

Johanna ROLLAND

Merci. Pas de remarque particulière ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Délibération 2024-16 : Rapport d'orientations budgétaires 2025

Johanna ROLLAND

Lise-Armelle BERGONZI pour la délibération suivante.

Lise-Armelle BERGONZI

L'année 2024 a été marquée par la mise en révision du SCoT, le développement de nouvelles études et expérimentations et l'animation de cet espace de coopération. Toutes les études et expérimentations prévues en 2024 ont été réalisées ou au moins engagées telle que la finalisation de l'étude ECOV, la poursuite de la démarche Trajectoire 2050, la finalisation de l'étude expérimentale et d'appui méthodologique à l'intensification foncière dans les zones d'activités économiques, l'expérimentation « Désir d'habiter », la mission d'accompagnement autour des enjeux de transmission du foncier agricole, ainsi que la phase 2 de concertation du SCoT qui a évidemment été réalisée. Le site internet a été refondu et il est presque fini. Nous avons également engagé l'étude Sols et paysages au service de la planification.

En 2025, comme Madame la Présidente l'a dit, le SCoT doit être arrêté, puis approuvé. L'un des grands chantiers 2025 sera donc d'achever l'écriture de l'ensemble des pièces du SCoT 3, mais également de mettre en place une gouvernance pour sa mise en œuvre et sa mise en pédagogie dont je vous parlerai tout à l'heure. Sur les principales recettes du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire que sont les contributions des EPCI, il vous est proposé de faire un effort de solidarité financière par rapport à la situation nationale qui oblige les EPCI et les grandes communes à des restrictions budgétaires très importantes.

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Grâce aussi au fait que nous avons pu transférer des excédents d'investissement vers la section de fonctionnement, nous l'avons vu tout à l'heure, nous pouvons donc diminuer les dotations des EPCI au Pôle métropolitain de 100 000€ au total, calculé de la même façon qu'on calcule les participations EPCI. Elles passent donc à 1 063 570€. Vous avez les montants de la participation 2025 qui s'affichent. Je vous signale juste une petite coquille dans le dossier que vous avez reçu où la ligne Nantes métropole n'était pas correcte. Ce sont bien les montants précis et définitifs, donc 784 017€ pour Nantes métropole, 171 441€ pour la Carène, 53 610€ pour l'Erdre et Gesvres, 41 437€ pour Estuaire et sillon et 13 065€ pour Pays de Blain Communauté. Les recettes sont constituées de ces contributions d'EPCI, mais aussi de subventions. En 2025, nous devons recevoir le premier versement pour l'étude Sols et paysages au service de la planification de l'ADEME. Nous avons reçu la notification d'éligibilité à cette subvention qui pourra se monter à 80 000€ qui est le plafond sur 100 000€ d'étude (sachant que l'étude Sols et paysages devrait coûter au moins 100 000€, je pense que nous bénéficierons donc des 80 000€). Nous avons également une subvention de la Caisse des dépôts et consignations sur l'expérimentation Désir d'habiter et une subvention de la région Pays de Loire sur l'évaluation systémique du SCoT. Les recettes sont aussi constituées par de l'autofinancement dont nous reparlerons au budget supplémentaire quand nous aurons les résultats définitifs de l'année 2024.

Concernant les principaux postes de dépenses en section de fonctionnement, nous pouvons noter les financements de programmes partenariaux de nos agences AURAN et ADDRN à la même hauteur que 2024 ; des études et expérimentations comme la finalisation des études engagées ; l'axe 3 de Trajectoire 2050 ; mais aussi un budget sur la mise en pédagogie du SCoT 3 puisqu'il va falloir le présenter de façon la moins technique possible à nos élus communaux, à la population et à tous nos partenaires ; d'autres expérimentations en fonction des budgets qui resteront. Les autres postes de dépenses concernent les dépenses fixes telles les dépenses de personnel, les expertises juridiques extérieures, et l'adhésion à des organismes partenaires qui sont sur les mêmes bases que l'année dernière.

En section d'investissement, nous avons deux projets de dépenses qui concernent évidemment des dépenses liées à l'élaboration du SCoT avec toujours le financement de programmes partenariaux de nos deux agences, mais également l'étude Sols et paysages au service de la planification. Pour information, les offres seront remises début janvier. Il y aura un jury d'élus fin janvier. Le marché devrait être attribué vers le mois de mars. On pourra y retrouver également un appel à projets autour de l'urbanisme favorable à la santé, mais également d'éventuelles dépenses d'équipement dans la continuité du projet Eau et paysages, avec une réflexion sur une nouvelle étape du projet autour des mobilités douces parce que nos dotations d'amortissement nous permettent de réenclencher un cycle budgétaire sur ce type de travaux. Pour le projet Eau et paysages et l'appel à projets autour de l'urbanisme favorable à la santé, les enveloppes seront à consolider lors du vote du budget supplémentaire en fonction des excédents réellement constatés.

Ce rapport d'orientations budgétaires ayant été présenté, le vote du budget primitif doit avoir lieu dans les 10 semaines. Il aura donc lieu lors du prochain comité syndical, le jeudi 27 février. L'approbation des comptes administratifs 2024 et du budget supplémentaire interviendront en juin comme d'habitude. Je rappelle qu'il faut approuver ce rapport.

Johanna ROLLAND

Merci. J'attire votre attention collective sur deux points. Tout d'abord, comme vous le voyez, par solidarité et soutien de nos différentes intercommunalités, le Pôle va faire un effort significatif et important en ce qui concerne l'appel à cotisation 2025.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Je pense que c'est bien que nous puissions le partager collectivement. Concernant le deuxième point, je le dis assez tranquillement, mais néanmoins assez clairement, je regrette tout particulièrement qu'il y ait dans les choix de la région la suppression au soutien et développement des lignes de covoiturage haut niveau de service dans la suite de notre étude ECOV. Vous le savez, pour l'ensemble de nos territoires, le rapport aux mobilités est un sujet extrêmement important : nous savons qu'on n'a pas le même rapport à la voiture individuelle quand on habite dans l'hyper centre-ville de Nantes que quand on habite sur un territoire comme celui de Rita SCHLADT. Je n'ouvre pas là de débat à caractère partisan, à aucun moment. En revanche, je pense que c'est un mauvais signal donné à ces enjeux d'alliance des territoires et aux réponses très concrètes que nous avons travaillées, d'autant que c'est quand même un sujet qui nous a mobilisé collectivement les uns et les autres beaucoup ces derniers mois et ces dernières années. Il est fort dommageable d'avoir un couperet qui tombe là aussi sans aucune information ou concertation préalable. Je dois le dire pour la transparence de l'instance. C'est quand même beaucoup de travail laissé de côté de façon assez unilatérale.

Je vous propose d'ouvrir la discussion sur le rapport d'orientations budgétaires. Y a-t-il des remarques ou observations ou interventions ? Tout est limpide pour tout le monde ? Aziliz GOUEZ.

Aziliz GOUEZ

Juste une question d'information. Quand on parle d'étude Sols et paysages, est-ce qu'on fait bien référence à l'étude sur la fonctionnalité des sols avec les expérimentations que nous avons déjà évoquées ?

Lise-Armelle BERGONZI

Oui, tout à fait

Aziliz GOUEZ

D'accord. C'est donc subventionné par l'ADEME à hauteur de 80 000€ ?

Lise-Armelle BERGONZI

Oui, dans la limite d'un plafond d'études fixé à 100 000 € HT.

Aziliz GOUEZ

D'accord. C'est quand même un élément important parce que nous avons pu échanger à plusieurs reprises sur cette étude et s'il y a effectivement un soutien de l'ADEME à cette hauteur, c'est une très bonne nouvelle.

Johanna ROLLAND

Merci. D'autres remarques ou interventions ? Je mets donc la délibération aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Délibération 2024-17 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025

Johanna ROLLAND

Nous avons une dernière délibération avant le temps que nous allons pouvoir consacrer aux débats. Lise-Armelle BERGONZI, je vous redonne la parole.

Lise-Armelle BERGONZI

Merci beaucoup. C'est une délibération classique de fin d'année pour autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 dès le mois de janvier en attendant l'adoption du BP 2025 qui aura lieu en février 2025. Le Code général des collectivités territoriales l'autorise dans la limite du quart des crédits 2024, ce qui correspond à 137 798€.

Johanna ROLLAND

Merci. Des remarques particulières ? Je peux mettre aux voix ? Des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Le temps du débat

Gouvernance politique et pilotage de la trajectoire du SCoT 3

Quel suivi de la trajectoire dans l'incertitude ?

Quelle gouvernance démocratique d'arbitrage ?

Quelles coopérations nouvelles pour atteindre notre trajectoire ?

Johanna ROLLAND

Chers Collègues, quelques mots pour introduire avant de laisser la parole à Frédéric VASSE. Vous vous souvenez peut-être que dans l'introduction de notre futur SCoT nous avons écrit ensemble : « *Face aux incertitudes, les élus du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire doivent pouvoir piloter avec agilité et systémie le futur SCoT au plus près de l'évolution des dynamiques territoriales.* ». Autant dire tout un programme en soi. Il y a la théorie et la pratique. Comment s'organiser pour que ce soit possible et comment allons-nous piloter ensemble cette trajectoire à 2050.

Si on revient un tout petit peu en arrière, il y a deux ans, nous engageons la révision du SCoT. Depuis, il y a eu beaucoup de travaux et de temps passé, une exigence collective, une capacité coopérative. C'est la marque de ce territoire. Puisque nous sommes à ce point d'étape, je veux vraiment en profiter pour remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué aux étapes précédentes. Je vais me permettre de citer Bertrand GIRARD et Alex GUILLET au sein du Pôle métropolitain qui pilotent plus particulièrement ce travail. C'est un travail très précis et très exigeant. Mais également les élus de notre atelier qui se sont réunis tous les mois. Je crois qu'il reste un dernier atelier en janvier. Là aussi, je sais que c'est beaucoup d'engagement et de mobilisation pour qu'ensuite les temps d'instance soient des temps les plus fructueux. Je veux saluer les équipes

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

techniques dans nos différentes intercommunalités. La réussite de ce que nous faisons collectivement repose aussi sur la fluidité et la capacité de travail en bonne intelligence entre l'équipe du Pôle et les différentes équipes des intercommunalités et les deux agences d'urbanisme qui sont associées à nos travaux depuis le début. Nous ne sommes pas au bout du chemin. J'ai évoqué en introduction que nous allions avoir de nouvelles étapes en 2025. L'idée ce matin était de pouvoir prendre un temps pour échanger sur la gouvernance politique à mettre en place dans ce moment assez charnière dans lequel nous sommes en train d'entrer. Frédéric VASSE.

Frédéric VASSE

Merci, Madame la Présidente. Nous avons un challenge. Il s'agit pour nous tous, une fois le futur SCoT arrêté, d'imaginer le pilotage de la trajectoire en cohérence avec l'écriture du projet d'aménagement stratégique. Nous avons aussi besoin que le Comité syndical dans sa diversité puisse s'exprimer très librement sur la perception que vous avez de ce pilotage de la trajectoire qui est une trajectoire ambitieuse, ainsi que cela a été dit à plusieurs reprises. En même temps, il y a des trous dans la raquette potentiellement dans la capacité à piloter les choses à partir des « porter à connaissance » dont nous disposons. Nous lançons des études et nous avons les agences d'urbanisme en soutien, mais nous avons besoin de vous entendre sur comment vous voyez le pilotage y compris la gouvernance très opérationnelle à l'intérieur des instances qui existent au sein du Pôle métropolitain. Vous allez voir, il y a un comité syndical, un bureau syndical, l'atelier des élus, un exécutif. Tout cela mérite aussi que tous les territoires de nos cinq intercommunalités se sentent bien représentés dans une conduite opérationnelle d'un SCoT qui doit être sans doute un peu plus rythmé qu'il ne l'était auparavant parce que, comme vous l'avez vu dans l'introduction du PAS, nous devons décider dans l'incertitude. Cette incertitude mérite de l'agilité et de la conduite un peu plus resserrée de notre part. C'est le chantier du petit débat que nous aurons avant de vous quitter. Je laisse la parole à Bertrand GIRARD et Alex GUILLET sur ce sujet.

Alex GUILLET

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Cette première diapositive rappelle quel est le contenu du SCOT dit « modernisé » à l'issue des ordonnances de la loi Élan. Vous allez voir que dans les pièces qui le constituent, nous venons déjà proposer un certain nombre d'initiatives concernant justement le pilotage du SCoT. Le SCoT se constitue du projet d'aménagement stratégique que vous avez débattu le 14 juin dernier en comité syndical. C'est lui qui fixe l'ambition. Il est rédigé de manière transversale et on y pointe les incertitudes liées au changement climatique, et à la question des projections démographiques entre autres. Ainsi, cette incertitude nous permet de poser le principe de durabilité qui est l'argument qui doit nous permettre de piloter la trajectoire de manière plus resserrée. Le second document est le document réglementaire qui fixe des orientations et des objectifs qui s'appliquent à vos documents d'urbanisme et documents sectoriels dans un rapport de compatibilité juridique. Enfin, il y a une nouveauté qui est une nouveauté optionnelle. Il s'agit du programme d'actions. Le Pôle métropolitain a décidé de s'en saisir dans le cadre de ce nouveau SCoT car il permet de mettre en place des outils qui sont des éléments assez opérationnels pour faciliter ce pilotage et conduire à bien notre trajectoire.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Bertrand GIRARD

Ce programme d'action s'inscrit notamment dans la continuité du programme d'action qui pré-existait. Ce n'est pas une vraie nouveauté pour le Pôle métropolitain. Il faut savoir qu'il ne fait pas partie des pièces opposables. C'est donc à titre indicatif. La projection à 20 ans dans l'humilité et l'incertitude a été révélée l'année dernière au début des travaux de la révision du SCoT avec notamment la question de la projection démographique : selon l'INSEE, la population devrait diminuer dans les années futures avec un vieillissement qui est une donnée nationale mais avec des répercussions locales ; cela se percute avec la crise actuelle du logement et à une production qui est inférieure à ce qu'il faudrait, ce qui ouvre une période d'incertitude dans les 10 prochaines années qui ne nous permet pas de planifier sereinement et très solidement les besoins en logements pour les années à venir. Il existe donc un besoin de regarder ce point que nous allons détailler par la suite. Ensuite, il y a des études en cours, qui sont nouvelles et très complexes notamment l'étude « hydrologie, milieux, usages et climat » (HMUC) portée par les syndicats d'aménagement de gestion des eaux, qui va être réalisée à l'échelle du bassin de la Loire en entier. Ce sera très long, mais très impactant parce que 80% de l'eau utilisée chez nous vient directement de la Loire. Il faudra donc regarder ces études et leurs résultats pour faire ensuite évoluer le document autant que de besoin. L'étude « sols et paysages » qui vient d'être lancée pourrait également éclairer notre planification locale.

Alex GUILLET

À quoi sert le pilotage d'un SCoT ? À deux choses principales. Il s'agit de s'assurer de sa mise en œuvre. Ainsi que nous l'évoquions tout à l'heure, c'est la question de la mise en compatibilité de tout un ensemble de documents. Cette mise en œuvre se déroule via un certain nombre de projets et d'expérimentations que le Pôle métropolitain porte pour révéler les possibilités de cette mise en œuvre. Le pilotage consiste aussi au suivi de la trajectoire que le SCoT a inscrite. Ce suivi passe par des outils, notamment des indicateurs qui sont généralement portés par des observatoires. Ces indicateurs doivent éclairer les dynamiques du territoire suivant les thématiques que porte le SCoT. Ils doivent aussi permettre d'objectiver l'habitabilité et la robustesse qui sont les deux grands chapitres du Projet d'aménagement stratégique, notamment au regard de l'état des ressources vitales.

Bertrand GIRARD

Dans les premiers apprentissages qui ont été travaillés et qui ont émergé de l'atelier des élus au cours de l'année passée, il y a la question de la dynamique démographique que j'ai déjà évoquée et qui va nécessiter d'avoir un regard un petit peu différencié par rapport à ce qui était fait avant : l'idée est de ne pas seulement regarder l'accueil de population nouvelle, mais d'interroger également le nombre de personnes qui n'arrivent pas à trouver de logement, la durée d'attente pour trouver un logement, la vacance des logements qui est inférieure au niveau normal de 6 à 7%, mais également l'augmentation du prix de vente et le volume des ventes. On voit qu'elles s'effondrent toujours plus depuis maintenant deux ans en continu à l'échelle nationale et locale. Il faudra également être vigilant sur l'état des ressources en lien avec l'étude hydrologie usages et climat qui est en cours, mais aussi avec l'artificialisation des sols à partir de l'outil Conso ZAN 44 mis en place à l'échelle du département et porté également par l'État. Il faudra le regarder dans son évolution et partager l'étude sols et paysages et les évolutions de la consommation en eau en lien avec les besoins des milieux.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Alex GUILLET

Nous arrivons à notre premier temps d'échange. L'atelier a pointé un certain nombre de thématiques à suivre particulièrement. Nous les avons soulignées en vert. Le SCoT s'intéresse néanmoins à d'autres thématiques et politiques publiques. Parmi celles-ci, nous voudrions avoir vos avis et recenser surtout éventuellement des besoins spécifiques qui peuvent être à l'échelle de votre territoire et qui peuvent être notamment extrapolés à l'échelle du Pôle métropolitain. Ce serait des sujets qui mériteraient parmi ces grandes thématiques d'être investigués et sur lesquels porter une attention particulière justement dans le cadre de ce pilotage plus rapproché de la trajectoire compte tenu de l'incertitude. Parmi ces sujets, il y a déjà des indicateurs qui sont en stock, mais il y en a d'autres qu'il faudrait sans doute faire évoluer et approfondir et d'autres à sans doute aller chercher et créer.

Frédéric VASSE

Vous l'avez compris, c'est à vous de parler. Merci Alex et Bertrand pour l'introduction de ce premier débat. Il y en aura un deuxième tout à l'heure. Nous vous demandons de prendre la parole. Que voyez-vous au-delà des thématiques présentes sur cette diapositive qui mériteraient d'être creusées ? Quels sont les sujets de préoccupation que vous avez à l'échelle de vos territoires, qui viennent éclairer nos débats à l'échelle du Pôle métropolitain. Qui a envie de prendre la parole ?

Éric PROVOST

Je n'ai pas forcément envie de ne mettre de la couleur que sur ces quatre thématiques. Je trouve que l'ensemble des thèmes qui nous sont proposés correspondent certainement à des sujets de préoccupation et de réflexion pour les équipes du SCoT, mais par exemple quand on parle de sols et de diversité, on pourrait facilement faire une grappe avec l'agriculture et la neutralité carbone. On pourrait avoir une thématique plus large et je pense que cela embrasse notamment ce sujet. Nous avons souvent abordé la question économique dans les ateliers et la manière dont on voit les filières se développer ou pas ou quelles perspectives donne-t-on à l'économie. Je pense que nous pouvons peut-être faire un travail de regroupement et de thématization en conservant l'ensemble de ces éléments. Sur la ressource en eau, je pense qu'il n'y a pas forcément une grosse réflexion à avoir parce que nous allons gérer ce point dans différents champs ou institutions avec les études HMUC. Il faut juste que nous soyons en veille et que nous puissions intégrer cette dimension dans le SCoT. Je voulais dire qu'il faut peut-être que nous essayons de regrouper ces thématiques. Elles me paraissent toutes très importantes et nous n'avons pas été au bout des discussions et des échanges que nous avons pu avoir entre nous dans les ateliers. Je ne sais pas si on peut parler tout de suite de la gouvernance ?

Frédéric VASSE

C'est prévu dans l'atelier suivant.

Éric PROVOST

Alors j'arrête là.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Aziliz GOUEZ

Essentiellement, c'est un peu le même propos que celui d'Éric. Au début de nos discussions, nous étions partis sur un concept que nous avons finalement lâché en route parce qu'il n'était plus si opérationnel. C'était celui de la clause de revoyure. Nous avons collectivement demandé que cette clause de revoyure ne soit pas seulement adossée à des indicateurs de bonne santé du marché immobilier pour ce qui concerne les projections en matière de constructions de logements, mais à une attention aux capacités environnementales de nos territoires et notamment aux indicateurs qui sont encore largement à construire en matière de vie des sols. Sur les données de l'eau, c'est vrai qu'il nous manque encore les résultats des études HMUC. C'est complexe. Nous avons cette volonté d'une attention dans un contexte où on voit bien que la place de la Loire change, en tout cas dans nos imaginaires. On se rend compte que ce n'est peut-être plus la source inépuisable d'eau potable que nous nous étions imaginée. Je trouve effectivement que l'enjeu n'est peut-être pas de choisir des thèmes, mais bien de faire ce que vous nous avez présenté, c'est-à-dire avoir une attention à la fois sur ce qui ressort des activités humaines au sens large que ce soit logement ou économie et à ce que nous avons appelé « l'armature environnementale » dans ce SCoT. Pour moi, ce sont aussi deux grandes lectures transversales qu'il faut être capable de tenir dans ce qui sera la gouvernance et le pilotage de la trajectoire.

Marie-Annick BENÂTRE

J'ai une interrogation sur ce que vient de dire Aziliz GOUEZ sur la capacité de nos territoires avec à l'intérieur des débats que nous avons autour de l'attractivité et de la sobriété. Est-ce qu'on veut un territoire qui reste attractif ou est-ce qu'on veut un territoire qui privilégie d'autres intérêts, d'autres axes et d'autres caps ? Je pense notamment à la trajectoire en matière de logement. Je crois qu'il nous faut continuer à travailler cette dimension. Les chiffres qu'on nous a indiqués dans la trajectoire aujourd'hui ne sont pas satisfaisants de notre point de vue, y compris au regard de la crise du logement qui avait été affichée dans les premières diapositives. Je crois que nous avons besoin non seulement d'être dans une clause de revoyure, mais bien approfondir cette question au regard des besoins sur notre territoire et sur l'ensemble du territoire en ayant également une dimension solidarité. J'aimerais aussi tirer un autre fil sur la question de la précarité et de la pauvreté sur notre territoire qui a un lien par rapport à la demande de logements, notamment de logements sociaux. Je trouve cette dimension sociale un peu absente dans notre réflexion or on sait bien que dans nos territoires il y a des poches de précarité et de pauvreté, alors comment trouver les moyens d'agir sur ces poches. Bien évidemment, l'agriculture, l'économie, la multipolarisation, la ressource en eau, la santé peuvent répondre et combattre cette précarité, mais je crois qu'il faut que nous l'abordions de façon offensive en posant vraiment cette urgence. Le logement est une réponse pour répondre à cette urgence.

Anthony BERTHELOT

Peut-être un peu naïvement parce que je n'ai pas participé aux autres réunions précédemment sur le SCoT actuel, mais ce que je comprends et que je lis à travers ce qui nous est présenté, c'est que le SCoT est un document non figé en termes d'objectifs dans le sens où tout évolue au fur et à mesure qu'on agit. Les intentions sont donc posées, mais sur la démographie, le logement et autres, l'aterrissage change par nous et malgré nous. Il y a deux vecteurs. Je vois là des thématiques pour lesquelles on peut avoir de l'action et agir fortement et d'autres pour lesquelles nous subissons des mouvements. Aujourd'hui, je ne peux pas empêcher les

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

familles de grandir ou des personnes de venir sur le territoire ou de partir et je crois qu'aucun de nous ne le peut. On peut constater la démographie. On peut avoir des vecteurs facilitants ou empêchants par endroits, mais, globalement, nous ne sommes pas dans le contrôle total de cet élément. À travers ce qui est présenté, je vois différents niveaux de lecture. Ce qui me semble important sur un SCoT qui est mobile dans sa nature, c'est que nous puissions vraiment avoir de façon structurelle la mesure et l'évaluation de l'évolution de ce SCoT et les niveaux de transformation au fur et à mesure que nous produisons. Il faut que nous puissions les mesurer parce que cela va agir sur le plan d'actions. Il y a deux étages à l'intérieur de cela, à la fois nos objectifs et comment vit cette transformation au fur et à mesure du temps et il nous faut l'évaluer assez régulièrement pour adapter par la suite nos plans d'actions et mesurer assez régulièrement. C'est là que je verrais dans nos thématiques comment partager ces plans d'actions, comment les mesurer et les structurer entre nous et comment les porter collectivement parce qu'entre une intention et sa déclinaison, on peut chacun avoir des avis divergents. Il faut que nous nous entendions bien sur le sens des mots que l'on porte. Quel est le logement, sa densité, sa hauteur et autres. On peut tous être d'accord pour faire du logement, mais peut-être pas de la même façon. Je crois qu'il faut ces différentes strates à l'intérieur pour que nous puissions avoir une gouvernance partagée et que nous nous entendions bien sur le sens des choix.

Johanna ROLLAND

Juste un mot sur la manière dont nous devons trouver le bon équilibre entre avoir un cap clair que nous avons travaillé ensemble de manière solide et robuste et continuer à faire preuve d'agilité pour appréhender dans un contexte d'incertitude, ainsi que Frédéric VASSE l'a rappelé, ce qui va ou peut arriver et pas seulement autour de considérations générales, mais avec des faits assez précis qui sont en train d'émerger sur le territoire. Je prends trois exemples. Le premier concerne la question du logement. Je donne juste un chiffre global : aujourd'hui en France, on construit cette année deux fois moins de logements qu'en 2017. Cela va forcément avoir des impacts. Marie-Annick BENÂTRE évoquait les risques d'exclusion pas seulement des plus modestes, mais des classes moyennes. Aujourd'hui, ces chiffres sont stabilisés et corroborés. Nous avons besoin de continuer à intégrer cet indicateur absolument majeur à ce que nous faisons. Je prends une deuxième dimension qui concerne la santé. J'y suis extrêmement attentive y compris parce qu'à l'échelle de notre territoire on estime que dans une échelle temps entre 5 et 10 ans, la moitié des médecins vont partir à la retraite. Je ne sais pas si on mesure ce que cela représente. Évidemment, ce n'est pas notre SCoT qui va trancher sur la régulation de l'installation des médecins ou qui va trancher en tant que tel sur l'accès aux médecins. En revanche, donner à voir dans le travail que nous avons fait y compris des interactions entre les enjeux environnementaux et écologiques et les enjeux d'un territoire en bonne santé, cela me semble être un sujet majeur. Mon dernier exemple concerne la brique économique. En ce moment en France, il y a 350 plans sociaux annoncés. Ce n'est pas vrai qu'il n'y aura pas d'interaction entre ce qui se passe à Michelin à Cholet et ce qui se passe ici sur nos territoires. Je ne vais pas revenir sur Saunier-Duval ou General Electric, mais je prends ces questions parce qu'y compris Saunier-Duval ou General Electric, quand nous avons commencé nos discussions sur la trajectoire 2050, ces sujets n'avaient pas le même niveau d'acuité qu'ils ont aujourd'hui. Dans le lien entre cette question des contenus et celle de la gouvernance qui vient après, je pense que nous avons vraiment à nous poser la question du bon équilibre à trouver entre les choses que nous avons tranchées et nous ne reviendrons pas en arrière. J'y tiens parce que sinon nous referions le même débat en permanence.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Quand nous avons dit que la ligne stratégique que nous fixons est de savoir accueillir pour vivre bien, comment faire des socles d'appui collectifs à partir des débats que nous avons eus entre nous et qui ont été validés, en étant capables d'intégrer dans nos discussions des éléments qui sont des éléments macro, mais qui viennent directement toucher notre territoire. Je trouve que c'est l'un des enjeux de la discussion à venir.

Rémy NICOLEAU

Je veux déjà saluer tout le travail qui a été fait lors des ateliers pour faire émerger des grands mots comme ceux qui sont écrits aujourd'hui. La difficulté de notre territoire et de ce SCoT va nous rassembler et nous ressembler. Ce sont ces deux mots-là que je retiens. Si je prends la liste, les dix sont très pertinentes et intéressantes. Par contre, il y a peut-être à définir qu'est-ce qui nous ressemble et qu'est-ce qui nous rassemble, c'est peut-être un triptyque de logement, d'économie et de mobilités. Une fois cela dit, il s'agit de voir où mettre le logement, où installer l'économie et les mobilités nous concernent tous. Cette santé ou cette neutralité carbone et la ressource en eau sont trois thématiques importantes. Je mets l'agriculture dans l'économie. Je pense que c'est là qu'elle doit aller et pas forcément dans l'environnement, mais c'est peut-être une réflexion personnelle. Je crois que tout est lié, mais, pour moi, ce triptyque est le plus important parce qu'on peut tout mettre dans ces trois thématiques. Maintenant, la difficulté, c'est que nos territoires sont différents et peut-être est-il plus facile de parler de logements à certains endroits. Nous avons parlé tout à l'heure de densité, de hauteur et de nombreux autres sujets. Ce n'est pas la même chose même si on densifie partout, parce que c'est une réalité et qu'il faut construire du logement, il faudra pour cela avoir de l'emploi et pouvoir se déplacer. Ce sont ces trois points qui me semblent essentiels.

Sylvain LEFEUVRE

Je voulais dire un petit mot sur les apports du SCoT et ses outils sur la prise en compte de la nécessaire économie d'espace. Hier, on nous présentait en conseil communautaire le premier rapport sur la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers grâce à l'outil Conso ZAN 44 qui a justement été évoqué tout à l'heure. C'est un outil très pertinent qui nous a permis de nous rassurer et de voir, parce que nous avons des caractéristiques de territoire périurbain, que nous avons un peu tendance à nous étaler. Mais je crois que ces questions-là sont un peu derrière nous parce qu'on montrait qu'avant 2016 toute notre expansion urbaine s'est faite sur des espaces naturels pour 70%. Depuis 2016 et depuis notre premier PLUI que nous avons approuvé en 2019 grâce aux outils du SCoT qui intégrait tout ce qui est Loi Alur et objectif de -35% qui faisait un petit peu peur à tout le monde à l'époque, on disait que les -35% allaient nous brider, néanmoins, nous y arrivons très bien malgré toutes ces années de construction un peu effrénées que nous avons vécues il y a maintenant quelques années. Non seulement nous avons bien réussi, mais je pense que c'est bien dans la tête de tout le monde maintenant qu'il faut arrêter sur cette logique d'expansion urbaine et qu'il absolument régénérer la ville et même si c'est plus compliqué et plus coûteux et que cela demande plus de temps : non seulement on fait plus dense, mais on achète aussi des maisons qu'on déconstruit et sur lesquelles on reconstruit des collectifs où on mettra plus d'habitants. Un petit mot positif pour dire que ces outils nous ont bien aidés et maintenant cela nous semble assez naturel y compris dans les zones d'activité, même s'il y a encore des efforts à faire. Ainsi qu'on le dit souvent, les efforts de densification qui ont été faits dans l'habitat restent sans doute à faire dans l'activité. En tout cas, ce premier rapport qui a été présenté hier soir nous a plutôt rassurés.

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Thibaut GUINÉ

Rapidement, je pense que nous partageons la question du logement, la question économique et les différentes mobilités, mais je vois bien qu'il y a quelque chose qui revient sur le débat et au moment du débat sur la trajectoire 2050, comme le disaient Patrick LE GALES et Magali TALANDIER, je pense qu'il y a un marqueur qui va être important : c'est que certes nous devons densifier pour construire du logement, mais on voit bien que sur la question du ZAN, il faut aussi que nous soyons attentifs à l'équilibre économique et à la désidérabilité de notre territoire dans le sens utilisé par Patrick LE GALES avec ces mots que je ne reprendrai pas exactement : on voit bien que l'attractivité du cœur de ville de Nantes est plus fort que Savenay pour dire les choses concrètement, par exemple sur les questions de politique culturelle. Il faudra bien que là aussi nous trouvions une méthode à partager sur ce développement culturel pour avoir finalement un équilibre sur nos stratégies logement et démographie. Si finalement tout le monde n'a qu'une envie, aller dans le cœur urbain parce qu'on sait bien que dans nos territoires, si on prend le Pays de Blain, Erdre et Gesvres et même s'il y a des actions extrêmement qualitatives qui sont faites, la densité des centres urbains fait que le modèle économique pour certains acteurs tels que les petits commerces est plus simple à tenir. On le voit bien dans les discussions avec la fédération des boulangeries qui nous disent que dans les cœurs de ville, c'est de plus en plus difficile de tenir parce que les politiques de mobilités par exemple viennent casser notre stratégie de zone de chalandise qui a été posée il y a 10 ou 15 ans. Je pense qu'il faut que nous ayons des outils. Ils existent déjà. Je pense à Nantes Saint-Nazaire développement. Peut-être pourrions-nous les rediriger en accompagnement plus fort sur le territoire sur cette économie qui était finalement assez représentée par l'Economie métropolitaine Ordinaire présentée par Magali TALANDIER que je trouvais très juste. Il faut que nous ayons un regard attentif à cette économie sur nos stratégies dans les années à venir pour pouvoir consolider la trajectoire qui doit être la nôtre d'un territoire où il fait toujours mieux vivre, tout en répondant aux impératifs que sont ceux du ZAN, du logement et de la décarbonation. Cela va nous demander un peu d'articulation. Je pense qu'on voit bien les capacités de résilience, mais il faut que nous puissions aussi rediriger certains outils pour mieux accompagner l'intégralité du Pôle métropolitain.

Frédéric VASSE

Je ne veux pas empêcher une ou un élu(e) de prendre la parole, mais je veux bien partager quelques éléments d'information et pas forcément de réponse. Ce que je retiens dans ce que j'ai entendu de ce premier tour de table sur ce premier débat, je vais commencer par Monsieur BERTHELOT parce que c'est le nouveau de l'étape alors c'est à nous d'être plus précis dans notre propos.

Sur le SCoT, nous sommes dans la fin de l'écriture du document d'orientation et d'objectifs qui encadre et précise vraiment de façon toujours opérationnelle les choses. L'atelier des élus est encore au travail, une prochaine réunion aura lieu le 10 janvier prochain. Nous sommes donc aussi en train d'atterrir sur cette bonne articulation entre l'intention et les conditions de sa mise en œuvre. Pour reprendre les mots de la Présidente, la phrase qui nous rassemble est : « Savoir accueillir pour vivre bien ». Je pense que tout est dit lorsque nous disons « Savoir accueillir pour vivre bien ». « Savoir » veut dire qu'on sait que nous entrons dans un temps où tout est plus difficile. Quand on pose la question de l'habitabilité et de la robustesse de ce territoire dans nos deux grands chapitres, finalement, nous sommes sur ce sujet.

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Nous avons un impératif d'accueil des populations dans leurs diversités pour permettre à ce territoire d'être robuste et de réussir à fonctionner, à assurer les services à la population, à organiser la réponse aux besoins sociaux. C'est cela notre robustesse aussi.

Dans son exposé, Patrick LE GALES présentait Nantes-Saint-Nazaire comme une métropole de premier rang à l'échelle nationale. Pour autant, l'intervention de Madame BENÂTRE sur la question sociale est indispensable. Je pense qu'il y a un chantier aujourd'hui. N'oublions pas que nous interrogeons les principes du pilotage des outils de mesure. Je pense que la question de la justice est une grille de lecture qui est fondamentale aujourd'hui dans les décennies qui viennent sur ce territoire. Si un territoire de premier rang n'intègre pas la question d'une mesure de la justice est-ce que la façon dont on organise ce territoire est juste ? Il y a déjà des citoyens qui ont répondu. Je pense au mouvement des Gilets jaunes qui n'est pas si vieux que cela. Pour moi, c'est une vraie préoccupation.

Sur les expressions très diverses que nous avons eues au cours de ce petit tour de table des thématiques, je vais vous faire sourire, mais heureusement que toutes les thématiques vous conviennent parce qu'elles sont les thématiques complètes dans l'écriture d'un SCoT. L'esprit n'était pas spécialement de mettre en cause l'une ou l'autre des thématiques, mais plutôt de voir comment et sur lesquelles prioritairement concentrer notre analyse en continu des dynamiques. Cela a été dit sur la question du logement et je l'ai beaucoup entendu sur la question de l'économie. C'est sur ces points que nous allons garder vos expressions pour continuer d'avancer, mais on voit bien que derrière ces thématiques d'un SCoT, il y a des outils de mesure dont nous disposons déjà et nos collègues les ont présentés en partie. Il y en a d'autres qui sont en réflexion avec notamment nos deux agences d'urbanisme, mais aussi potentiellement des études complémentaires dont nous aurons besoin. C'est sur ce point que nous avons besoin de préciser la qualité des sujets à investiguer parce que c'est comme cela que nous, en tant qu'équipe technique du Pôle métropolitain, nous arriverons à vous aider à éclairer les débats politiques et vos choix d'avenir.

Alex GUILLET

La gouvernance d'un SCoT peut être distinguée en deux grands blocs avec tout d'abord la fonction réglementaire. L'évaluation du SCoT est obligatoire à six ans. C'est notamment cette évaluation qui vous a finalement fait prescrire la révision du SCoT qui est actuellement en cours. Elle doit également émettre des avis sur les documents d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre et de la mise en compatibilité de ces documents et elle délibère sur la modification éventuelle ou la révision du SCoT. Quoi qu'il arrive, ce sont quand même des procédures assez lourdes, bien que la modification soit un peu plus légère. La gouvernance du SCoT doit aussi permettre de répondre à de nouveaux besoins. Nous avons à l'instant évoqué le pilotage de la trajectoire dans un rythme qui doit être plus soutenu face aux questions d'incertitude et des sujets que nous venons d'évoquer. Enfin, cela a déjà fait l'objet de débats lors de l'atelier des élus, mais il vous est proposé de définir les critères sur la question de l'enveloppe mutualisée qui a été inscrite pour l'instant dans le SCoT à ce stade et sur les questions de quels critères pour la mobilisation de cette enveloppe et du volume de cette enveloppe.

Bertrand GIRARD

Ensuite, nous avons une proposition qui est faite pour piloter dans l'incertitude. Nous vous proposons une évaluation qui soit plus transversale de la trajectoire à deux ou trois ans qui se

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

base sur des observatoires qui sont partagés. Le rythme est donc à peu près annuel. On connaît tous les nombres de logements par année, voire même par trimestre. Cette observation est donc plus précise et territorialisée. Elle se baserait sur des observatoires qui sont déjà existants par l'AURAN, l'ADDRN et l'INSEE qui produisent bon nombre d'indicateurs, mais également les acteurs de la Fabrique urbaine de la ville qui sont aussi une bonne remontée du territoire, le GIP Loire estuaire qui a sorti encore hier un très bel observatoire sur l'état de l'estuaire dans le temps à l'échelle annuelle. Ce sont donc trois rythmes différents que nous allons vous proposer de débattre par la suite. Retenez les bien. Il y a celui réglementaire à six ans, le triennal qui va nous permettre de regarder comment la trajectoire évolue par rapport aux objectifs que l'on se fixe et tous les outils que l'on peut avoir et partager localement, que ce soit avec les agences ou avec les autres acteurs.

Alex GUILLET

Pour que vous puissiez justement discuter sur cette nouvelle gouvernance, nous souhaitons simplement vous rappeler le retour d'expérience du SCoT 2, soit la gouvernance actuelle, avec un atelier des élus qui suit justement le bilan et avec qui nous partageons l'analyse des résultats de l'évaluation. Le bureau syndical, comme il s'en est tenu un le 29 novembre dernier, propose des avis sur les documents d'urbanisme, comme c'était le cas sur un projet de PEAN. Enfin, le comité syndical vient délibérer justement sur la nécessité d'une révision ou d'une modification du SCoT. Il y a un certain nombre d'outils qui viennent vous aider à prendre ces décisions et vous avez le bilan de ce que le SCoT 2 a suivi lors de sa mise en œuvre.

Bertrand GIRARD

Cela nous amène à la deuxième phase d'échanges. Il existe trois phases de suivi de la trajectoire. Nous avons fléchi celle à six ans qui amène obligatoirement à une délibération. Nous l'avons rattachée plutôt au comité syndical qui est l'instance de délibération. Ensuite, il y a une question sur l'observation de l'échelle annuelle au plus près des données des statistiques et définir où la placer. Concernant cette évaluation de la trajectoire, des mots ont été prononcés à Nantes métropole comme la question de la démocratie qui s'exprime au regard de cette évaluation de la trajectoire qui me semblait intéressante. Je vous laisse prendre la parole.

Erwan BOUVAIS

Merci. Erwan BOUVAIS, Nantes métropole et Conseiller départemental. (Je le précise pour la suite de mon intervention). Au niveau annuel, je pense qu'il y a un élément qui mérite d'être précisé. Il s'agit du partage avec les associations et les acteurs de la Fabrique des territoires. Ce serait bien que nous ayons annuellement dans le cadre de la fameuse alliance des territoires, une rencontre ou un moment de discussion avec les SCoT voisins, peut-être à l'échelle départementale, mais au moins annuellement, mais sans créer une instance supplémentaire, mais qu'il y ait peut-être au moins un temps où nous échangerions avec les SCoT voisins et peut-être à l'échelle départementale de manière à donner un peu de cohérence à l'ensemble du territoire.

Frédéric VASSE

Pascal Pras, ce serait bien que vous interveniez parce que vous êtes quand même celui qui a incarné le SCoT 2 jusque-là.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Pascal PRAS

Je ne suis pas intervenu sur la première partie du débat parce que comme vous l'avez très bien dit concernant l'ensemble des items qui nous ont été proposés, heureusement qu'ils nous ont été proposés, parce que ce sont ceux qui font sens d'un SCoT. Il y en a quatre qui ont été mis en avant. Certains se sont exprimés sur l'importance et la valeur des uns et des autres. Je retiens quand même deux éléments de ce qui a été dit tout à l'heure. Tout d'abord, de mon point de vue, il y a la nécessité d'être agile devant ces éléments d'incertitude qu'on ne maîtrise pas. Néanmoins, il y a des caps et des orientations qui sont données et des éléments sur lesquels, de mon point de vue, on ne peut pas revenir en arrière. Il y a là des éléments qui fixent des orientations qui, qu'on le veuille ou non, s'imposent à nous sur la sobriété foncière et sur son corollaire qui est celui d'une ville plus intense, pour ne pas employer le terme « densité », avec un ensemble de services que nous avons déjà évoqués et développés au travers des ateliers. Ce qui me semble important maintenant et je l'ai vraiment ressenti lors du dernier atelier que nous avons fait à Saint-Étienne-de-Montluc c'est celui qui est directement en lien avec celui de la gouvernance et de cette capacité que nous devons avoir à nous dire ici autour de la table, peut-être le conseil syndical alimenté par la réflexion des élus : « Oui c'est possible. » ou « Non, ce n'est pas possible. », notamment dans la déclinaison qui sera faite du PAS, du DOO qui va fixer un certain nombre d'éléments réglementaires. Il faut que nous soyons capables de nous dire : « Non, dans ce document d'urbanisme de niveau inférieur qu'est ce PLU ou ce PLUI il y a des orientations qui ne collent pas. ». Je ne suis pas en train de dire que le SCoT ou le conseil syndical doivent imposer un certain nombre d'éléments de gouvernance, mais il faut que nous soyons capables de nous dire que sur la base du SCoT que nous validons tous ensemble il y a des déclinaisons et des passages qu'on ne doit pas franchir. En d'autres termes, Sylvain évoquait que sortis du SCoT 2, nous avons fait quand même un important travail sur l'économie et la sobriété foncière et le développement. On n'avait pas osé écrire « densité au mètre carré de logement ». Je crois qu'aujourd'hui, nous les avons posés dans le SCoT avec des déclinaisons qui s'adaptent aux territoires avec une règle partagée à l'ensemble des consommations des espaces naturels. On voit bien qu'il faut que nous posions clairement les critères ensemble, que nous les respections et que notre gouvernance nous amène à nous dire raisonnablement entre nous : « Oui, vous pouvez engager cette action sur votre territoire, mais ce n'est quand même pas souhaitable de l'engager de telle ou telle manière. ». Mais, en même temps et excusez-moi de le dire comme cela, il faut aussi que nous ayons cette capacité de prendre en compte les événements qu'on ne peut pas prévoir mais importants à gérer. Comme je le disais tout à l'heure, le seul élément qui m'apparaissait, c'était la catastrophe naturelle qui était ingérable sur les problématiques de la ressource en eau. J'ai aussi envie de dire qu'il y a les problématiques de gestion de nos eaux usées, de pollution des sols et des déchets. Voilà ce que j'avais à dire.

J'appelle de mes vœux qu'il y ait un suivi régulier de cette gouvernance à mettre en œuvre, pas simplement pour gérer les problèmes de consommation que nous nous sommes donnés, mais que nous nous donnions vraiment un droit de regard sur ce qui se passe chez nos voisins. Quand j'entends qu'on souhaite des liens inter-SCoT, j'ai souvent dit que nous avons aussi besoin d'apprendre de nos voisins et de faire ensemble pour nous et tout ce qui se passe avec le PETR du Pays de Retz sur l'estuaire de la Loire, mais pas uniquement. Il y a aussi le lien avec la COMPA et d'autres territoires comme le Vignoble et tout ce qui s'en suit. Je m'arrête là.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Aziliz GOUÉZ

Merci. Je suis vraiment d'accord sur le fait qu'il y a un certain nombre d'éléments qui ont été fixés. Un certain nombre de sujets ont été au cœur de nos discussions et on ne peut pas passer notre temps à rouvrir des discussions qui ont été actées et qui font un peu le socle commun de nos échanges depuis maintenant plusieurs années. Vous avez parlé de justice et je crois que la question de la justice a été au cœur de nos discussions dès le début. Justice sociale, parce que la question du logement et des logements sociaux a quand même été centrale et justice territoriale parce que quand on voyait tout à l'heure le mot « multipolarisation », ce qui était sous-jacent à notre volonté d'avoir justement une lecture fine de l'armature urbaine, c'était aussi l'idée de partage des richesses et d'articulation avec le sujet des mobilités. Toutes ces discussions sont articulées à une vision que nous partageons de la justice sociale et de la justice territoriale. Je ne reviens pas sur la sobriété foncière et la densité car cela a été réaffirmé très fortement lors du dernier atelier qui était à Vigneux-de-Bretagne, Pascal, non pas à Saint-Étienne.

Deuxièmement, ce qui a été acté est le fait de porter en vis-à-vis à la même hauteur en face d'une réflexion sur l'armature urbaine une réflexion sur l'armature environnementale. Je pense que c'est un peu l'acquis des discussions de cette révision et il ne faudrait pas revenir en arrière sur ce point. Sur la gouvernance, je ne suis pas nécessairement partisane de la création d'une instance supplémentaire. Je crois que nous pourrions peut-être opérer au sein des cercles qui existent aujourd'hui, pourquoi pas en renouvelant les membres. S'il y a de nouveaux élus qui veulent participer à l'atelier des élus, qu'ils le fassent. Ce qui me semble vraiment central, c'est que nous soyons passés à une vision beaucoup plus souple et agile que celle qui était contenue dans la notion de clause de revoyure qui donnait l'impression que nous allions nous revoir une fois pour ajuster alors que toute la vertu du travail qui a lieu depuis des mois est aussi de créer un dialogue continu et donc cultiver une culture de la coopération.

L'idée de l'enveloppe mutualisée est aussi une façon de répondre à la contingence et se dire qu'on peut se donner des marges de manœuvre parce qu'on ne sait pas ce qui va se produire demain. Nous aurons peut-être besoin de foncier pour un projet qu'on ne voit pas aujourd'hui. Pour répondre à la question qui nous est posée ici, je pense que nous pouvons peut-être continuer avec les mêmes instances en les ouvrant et les renouvelant partiellement et en nourrissant les débats à partir du travail d'observation des dynamiques territoriales qui va être mis en place par les agences en lien avec l'INSEE et tous nos outils d'observation territoriale. Un dernier mot sur la gouvernance. Nous avons voté tout à l'heure une action qui concerne la trajectoire 2050 numéro 3, le Dialogue des estuaires. Je trouve quand même important que nous tirions les fils de l'épisode 2 sur l'économie parce qu'il y a là aussi un chantier pour la gouvernance et le pilotage demain qu'il ne faudrait pas escamoter. Enfin, sur le dialogue inter-SCoT, je voulais simplement signaler qu'il y a quand même un dialogue qui existe et que nous souhaitons intensifier avec le SCoT du PETR du Pays de Retz notamment autour des enjeux estuariens et en lien avec le GIP Estuaire de la Loire dont vous avez parlé, mais aussi en lien avec le SYLOA et le département. Nous souhaitons continuer ce dialogue.

Rita SCHLADT

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Je suis d'accord avec ce qu'Aziliz GOUEZ a dit et avec beaucoup de choses qui ont été dites. Il ne faut pas que nous oublions le lien avec les autres acteurs parce que nous sommes peut-être trop entre élus. Il ne faut pas perdre le contact parce que ce sont des dossiers qui sont relativement techniques et il y aura un certain nombre d'élus parmi nous qui ne vont pas repartir. Il va aussi falloir accueillir les futurs élus et tous les habitants sont de potentiels élus dans le futur, donc ne pas oublier le lien avec les habitants. Nous l'avons fait avec le conseil de développement, mais ce n'était pas suffisant. Ainsi, je pense qu'il faut que nous fassions un effort au niveau de la communication.

Philippe EUZENAT

Pour répondre à la question de manière assez scolaire, est-ce qu'il faut une nouvelle instance pour gouverner le SCoT, je partage l'avis d'Aziliz GOUEZ. Ayant participé activement aux ateliers du SCoT 2 et du SCoT 3, honnêtement, nous allons nous perdre avec toutes ces instances et il faut juste que nous sachions utiliser nos instances, ce que nous faisons d'ailleurs plutôt bien. Il faut donc que nous continuions sur cette trajectoire. À mon avis, il n'y a surtout pas besoin d'une autre instance.

Quant au pavé de droite (NDLR : Quel partage, quelle association avec les acteurs de la fabrique du territoire ?), peut-être préciser la question. Je crois que cette question émerge de Nantes métropole. Encore une fois, pour avoir participé aux ateliers des SCoT 2 et 3, nous avons des territoires très divers. Nous avons parfois des divergences de point de vue, mais nous avons toujours été dans les ateliers à la recherche du consensus. Nous sommes cinq territoires. Cela n'a pas toujours été évident, peut-être un peu plus sur le SCoT 3 que sur le SCoT 2. Pascal, souvenez-vous qu'il y a eu des échanges parfois un petit peu musclés sur le SCoT 2 et nous avons réussi à trouver un consensus. Je crois qu'ajouter des acteurs dans la prise de décision puisqu'on parle bien de gouverner le SCoT ne serait pas la bonne décision. En revanche, rien ne nous empêche de consulter. D'ailleurs, nous l'avons fait. Je me souviens d'un atelier durant le SCoT 2 à la Mairie de Savenay où nous avons interrogé et consulté les acteurs économiques, en particulier sur la logistique si mes souvenirs sont bons.

Frédéric VASSE

C'était la rencontre avec les acteurs de l'immobilier commercial, précisément.

Philippe EUZENAT

Merci de me reprendre. Nous les avons auditionnés parce que nous avons besoin de cet avis technique. Nous pouvons dupliquer cette action pour tout un tas d'acteurs. En tout cas, ajouter des acteurs dans le processus de décision me semble un peu compliqué, mais ce n'est que mon avis. Puisque la question est posée, on y répond.

Éric PROVOST

Je suis d'accord sur le fait qu'il n'y ait pas besoin de nouvelles instances. Dans la continuité de ce que nous évoquons sur le dialogue inter-SCoT, je pense qu'il faut aussi que nous gardions en tête que nous souhaitons porter une voix sur l'aménagement du territoire au-delà même de nos SCoT voisins et de dire que dans ce que nous subissons, c'est aussi quelques fois des problèmes de décision au niveau national. Même si nous ne sommes pas directement influents, il s'agit en tout cas de pouvoir en parler régulièrement. Avec Aziliz GOUEZ, nous étions le fameux binôme référent. Je pense que ce binôme quelle que soit sa composition future ou son éventuel élargissement car il pourrait y avoir cinq élus référents, soit un par

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

EPCI, par exemple, mais je pense que nous avons l'avantage de garder en tension les échanges avec les citoyens, l'atelier des élus et de mobiliser au niveau du bureau syndical. Je pense que c'est un petit outil qui est facile à manier sous réserve que nous ayons des volontaires qui veulent bien s'impliquer un petit peu. C'est ce qui va maintenir une dynamique dans la gouvernance du SCoT demain, en lien avec les équipes du Pôle, celles des agences et autres.

Johanna ROLLAND

Merci. Deux éléments plus sous forme de réflexions et sans trancher tel ou tel point. Premièrement, je pense que nous avons un enjeu à bien faire irriguer ce qui se passe dans l'atelier des élus et ce qui se passe pour les élus qui ne sont pas dans l'atelier des élus. Je trouve que c'est toujours l'un des défis qui nous est posé parce que ceux qui sont dans l'atelier des élus travaillent, prennent du plaisir à débattre, confronter et avancer et cela compte aussi dans la vie d'élu. Honnêtement, il y a une appropriation de contenu partagé qui est vraiment de qualité, même quand il y a des nuances ou des divergences. Je pense que c'est un acquis précieux. Il me semble que l'un des sujets qu'il reste devant nous, mais qui est toujours un sujet difficile, c'est quand on passe du noyau dur de ceux qui ont travaillé à l'élaboration collective à un cercle plus large, comment ne pas perdre trop de matière en route ; Car tout au bout, même si je vais caricaturer, nous avons tous dans nos instances deux ou trois collègues qui vont arriver au dernier moment pour voter sans avoir totalement partagé la totalité du cheminement. C'est un défi qui n'est jamais facile dans n'importe quelle collectivité et plus on est pluriels comme c'est le cas par définition du Pôle métropolitain, plus c'est difficile. Cela me semble un enjeu majeur y compris parce que nous avons beaucoup progressé dans l'appropriation de contenus partagés et dans l'imbrication des points de vue. De ce fait, il ne faudrait pas qu'il y ait un écart qui se crée entre le fait de passer de l'époque de Pascal PRAS qui porte l'atelier des élus au binôme de choc Éric PROVOST-Aziliz GOUEZ qui portent l'atelier des élus, le noyau, Philippe y revenait, et qui a contribué à l'alimenter. Je le dis parce que je pense que cette question du binôme a été très importante y compris parce qu'elle consolide des axes stratégiques qui sont absolument nécessaires et qui peuvent parfois être traversés de tensions et de contradictions. C'est très important de définir comment partager cela au maximum avec nos collègues.

Deuxièmement, sur l'association avec les acteurs de la Fabrique du territoire, je pense qu'il faut éviter deux écueils qui sont la sur-promesse et l'usine à gaz. La sur-promesse consiste à faire croire à des acteurs qu'ils vont être décideurs de choses dont ils ne seraient pas décideurs. Le dialogue citoyen sérieux est le dialogue citoyen où l'on dit clairement quand est-ce que c'est de l'information, quand est-ce que c'est de la concertation et quand est-ce que c'est de la coproduction. L'usine à gaz consiste à finir de fatiguer tous ces acteurs qui se retrouvent invités par untel ou untel et qui disent au bout d'un moment : « Mais, où est-ce que cela se joue vraiment ? ». Je plaide donc pour deux choses, à la fois une approche très pragmatique sur ces sujets parce que je pense que les acteurs viennent quand ils trouvent de l'intérêt et qu'ils connaissent l'objet à débattre.

Ensuite, un autre registre qui est celui de l'information parce que je pense que la qualité de ce que nous faisons collectivement ici mérite d'être davantage partagé avec des personnes que cela intéressera, ne serait-ce que de savoir que des élus de territoires différents échangent sur l'aménagement du territoire, cherchent des solutions sur un développement économique plus partagé et posent les sujets de mobilité tels que nous le faisons aujourd'hui.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Anthony BERTHELOT

Dans la même lignée, j'avais cette question. Étant nouveau ici c'est ce regard sur le SCoT et ce partage avec les élus. Il y a aussi ce lien avec les habitants. On parle d'un outil juridique majeur. Je pense que ces documents sont assez absconds pour la population et les habitants. Ainsi, la question du récit et du partage répondra peut-être, même si je n'ai pas l'intention d'apporter des réponses, à cette mobilisation des partenaires qui sont des relais. À mon sens, je ne sais pas quelle est leur place et c'est là la question qui doit être posée. On parlait de la Loire et il y a un parlement sur la Loire et il y a un espace sur d'autres sujets, plutôt que d'autres instances, où l'on peut évoquer cette construction collective de notre grand territoire. Aujourd'hui, on voit bien, en tout cas, je le ressens bien dans ma commune et dans d'autres espaces de dialogue qu'il y a une difficulté à faire du territoire ensemble quels que soient les niveaux, de la rue jusqu'à un SCoT. Nous avons des habitants qui n'ont pas forcément un vécu très long sur leur commune. Pour autant, je sens très souvent l'intérêt personnel qui prévaut à l'intérêt général et si nous ne sommes pas dans un récit d'intérêt général sur ce SCoT justement sur les questions d'habiter, de la mobilité et autres, nous n'arriverons pas à partager ces intentions. Déjà, nous ne serons pas clairs dans ce que nous voulons faire. À mon sens, il y a donc cette question du récit avec les habitants et ce relais des partenaires, des structures intermédiaires et autres qu'il sera à mon avis important de structurer. Enfin, ce lien avec nos élus, mais qui sont aussi des citoyens, donc si déjà en tant qu'élus ils en sont loin, imaginez nos habitants à moins qu'il y ait à l'intérieur des experts aguerris. Merci.

Frédéric VASSE

Merci, Monsieur BERTHELOT. S'il n'y a pas d'autre remarque, je veux bien réagir et non ramasser et conclure. Ce que je retiens de vos échanges, tout d'abord sur la question qui vous était posée sur la structuration de la gouvernance : on ne crée pas d'instance nouvelle. Je ne vous cache pas que cela me va très bien. Dans les propos de la Présidente, je retiens la piste qui vise à aller chercher le niveau de mobilisation des élus dans cette évaluation de la trajectoire, c'est-à-dire qu'on ne soit pas que dans le « petit nombre » de l'atelier des élus, mais que le comité syndical puisse aussi être régulièrement associé. Cela influence donc un peu la proposition de réorganisation. Je vous le dis, il va falloir que nous regardions la place du comité dans ce qu'on entend. Sur la structuration, vous avez tous salué le travail du binôme d'Aziliz et Éric et il est évidemment souhaitable que cela puisse perdurer demain. Est-ce que cela doit s'organiser différemment en nombre et autres, tout est ouvert. J'exprime la position de l'équipe en disant que nous avons besoin de cet accompagnement politique parce que le dialogue inter SCoT et le dialogue face à des acteurs de la Fabrique du territoire sont aussi de la représentation politique et du partage de visions. Nous le faisons régulièrement, nous sommes évidemment inscrits dans des instances d'acteurs où nous allons intervenir. Il y a grande soif de comprendre la vision que vous avez. Vous n'imaginez même pas comment ce que vous avez construit en deux ans influence déjà autant d'acteurs dans la perception des choses. Une fois que le SCoT sera adopté, il y aura vraiment une mise en musique des choses. Vous êtes unanimes pour dire que le SCoT n'est peut-être pas opaque, mais bien technique et on ne s'en cache pas. Vous l'avez compris, dans la présentation de Lise-Armelle BERGONZI tout à l'heure, on met un fort budget sur 2025 sur ce que l'on appelle la « mise en pédagogie » du SCoT. C'est juste essentiel. J'avais lancé un appel aux Maires et pas uniquement aux Présidents des intercommunalités et j'avais dit que nous étions totalement à disposition pour servir à l'échelle communale de triangulation nécessaire. Nous savons qu'il est difficile pour vous de faire partager ou présenter ces mutations dans l'approche de la

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Fabrique urbaine, mais appuyez-vous sur nous parce que nous portons la parole de cinq intercommunalités. Nous avons des pilotes politiques qui portent la parole de cinq intercommunalités. Cela vous rend beaucoup plus légitimes et plus forts face à vos concitoyens. Nous devons aussi servir à cela demain. Nous allons donc mettre les moyens sur la pédagogie du SCoT. Nous réfléchissons déjà pour voir comment nous pouvons rendre cela accessible. Nous allons être honnêtes, notre cible principale, sincèrement, si nous arrivons déjà à avoir non pas convaincu mais intéressé l'ensemble des Conseillers municipaux de ce territoire, ce qui fait déjà une petite armée de 1 100 élus municipaux, je vous garantis que nous aurons déjà fait du bon travail. C'est donc notre cible prioritaire. Il faut que les élus municipaux de vos Conseils aient compris cela, aient envie de cela.

Sur la question de la Fabrique des acteurs du territoire et les citoyens, la question est très mal posée et je m'en excuse. C'est moi qui l'ai écrite. Cela ne vient pas de Nantes métropole, mais de notre propre réflexion. Nous nous disions qu'il ne fallait surtout pas les associer dans une gouvernance d'arbitrage, mais j'ai vu au fil des mois et des années une volonté d'acteurs de la Fabrique disant : « Comment progresser ensemble. » et là il y a des éléments à inventer. Comme vous le savez, le Pôle est aussi un outil très discret. Il est plutôt au service des cinq intercommunalités et du collectif d'élus. Nous avons sans doute une prise de parole à assumer et animer avec les acteurs qui fabriquent le territoire. Je prenais l'exemple des interventions sur lesquelles nous sommes sollicités. Ce sont toujours ces personnes qui viennent nous demander d'intervenir.

Enfin, le dernier point que je voulais souligner sur le dialogue inter SCoT, c'est qu'il a commencé, mais, pour moi, il est encore insuffisant parce nous sommes très concentrés sur la fabrication de notre propre SCoT pour l'instant, même si nous continuons de dialoguer avec les autres territoires voisins. Nous sommes évidemment partants pour partager tous ces éléments, même un peu plus et un peu mieux. Nous y viendrons. Enfin, sur les dynamiques démographiques sur lesquelles Pascal est revenu, et sur la question de l'agilité et de la dynamique continue, je vais prendre un exemple pour conclure. Avec Stéphanie ARNAUD, nous avons terminé lundi soir devant le Conseil municipal de Saint-Marc-du-Désert, commune de l'intercommunalité d'Erdre et Gesvres, pour partager les premiers enseignements de l'exploration Désir d'habiter. Typiquement, dans les premiers enseignements, il y a des points assez passionnants par ce qui a pu être fait à la fois par les étudiants de l'école de design avec nous, mais aussi ce laboratoire en sciences sociales.

Tous les maires de France sont en quête de pouvoir accueillir des familles pour qu'il y ait des enfants à l'école, que le commerce soit soutenu, etc. Là, nous allons nous rappeler à l'humilité de la trajectoire et des incertitudes. On voit bien que les familles ne sont quand même pas le public prioritaire que nous allons accueillir dans les prochaines décennies. On voit bien que le sujet principal sont des personnes qui sont seules. Ce sont des recompositions familiales et de nouveaux modèles familiaux et nous, techniciens, et vous, élus et les acteurs de la Fabrique territoriale, nous avons besoin de partager un peu plus sur ce sujet. On veut savoir accueillir pour vivre bien, mais qui sommes-nous capables d'accueillir aujourd'hui ? Il faut que nous soyons au maximum dans l'anticipation de ces mutations sociétales, or nous ne le sommes que trop rarement. En tout cas, cela devra éclairer nos débats. C'est le sens de la gouvernance, le pilotage et le mode d'arbitrage que nous proposerons. Je retiens surtout que c'est une instance d'arbitrage que vous souhaitez entre vous et de progression continue. Nous vous ferons une proposition. Nous recueillons tous ces éléments et j'espère que nous aurons prochainement un propos à partager avec notre Exécutif qui fera consensus. Merci à vous.

Procès-Verbal

Réunion du Comité syndical du 19 décembre 2024

Johanna ROLLAND

Merci. Des questions ou réactions ? Je propose que nous nous arrêtons là pour ce matin. Notre prochain rendez-vous en Comité syndical est le jeudi 27 février à Saint-Étienne-de-Montluc comme cela a déjà été indiqué tout à l'heure. Merci à tous. Bonnes fêtes et à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Approuvé lors du comité syndical du 27 février 2025

La présidente de séance
Johanna Rolland



La secrétaire de séance
Aziliz Gouez



1000